

## Adhérents à la Charte régionale De la plateforme régionale du SINP



Les adhérents à la Charte régionale du SINP Guyane sont les structures qui ont ratifié la Charte régionale. Ils peuvent siéger et prendre part au vote des orientations du SINP lors des réunions du Comité de Suivi Régional du SINP.

Les membres de droit sont le préfet de région ou son représentant, le président du Conseil Régional de Guyane ou son représentant et le président du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN). Ce sont eux qui valideront l'adhésion finale d'une structure.

Les modalités d'adhésion à la Charte régionale et le règlement intérieur sont disponibles sur le site suivant :

<b>Producteur de données</b>	<b>Structure</b>	<b>Signature Adhésion</b>
Audrey Thonnel	Parc Amazonien de Guyane	
Paul Rochas	Elga	22/09/23
Ombeline Sculfort		25/09/23
Guillaume Delaitre	RNN Nouragues	27/09/23
Nino Page		29/09/23
Magali Portal	CERATO	17/11/23
Maxime Cobigo	PNRG	21/11/23
Sophie Gonzalez	IRD	22/11/23
Maël Dewynter		30/11/23
Chloé Jacques	OFB	17/10/23
Olivier Claessens	Claude Le Reun-GEPOG	14/03/24